

DOSSIER MEDIAS ET POLITIQUE - CAS DU REFUS D'ADOPTION POST AVIS COUR CASSATION AU TGI DE CAHORS (2015) CASSE PAR LA CA D'AGEN (2016), EMMANUELLE ET CECILE

Pour information, sur les échos médiatique et politique de notre cas:

Suite à la décision du TGI de Cahors, nous avons préparé un premier communiqué de presse (en PJ) pour dénoncer ce jugement révoltant parce que politiquement motivé et allant à l'encontre de l'intérêt de notre enfant. Nous avons diffusé ce communiqué dès la confirmation de l'enregistrement de l'appel mardi 23 juin après-midi, qui a été assez bien relayé dans les médias, et a été suivi mercredi 24 d'un [communiqué coup de point de l'APGL](#) (Association des Parents Gays et Lesbiens, à laquelle nous adhérons), qui complétait la dimension témoignage du nôtre en remontant des messages très forts et les propositions politiques et législatives de l'association.

Voici ce qui a été publié dans les médias:

23 juin 2015, jour où nous avons rendu public notre communiqué:

http://www.liberation.fr/societe/2015/06/23/adoption-apres-une-pma-un-tribunal-fait-encore-de-la-resistance_1335630

24 juin: plusieurs articles dont beaucoup issus d'une dépêche AFP (contenant hélas 2 erreurs ou imprécisions nuisant aux messages, en disant: a) que la PMA est interdite en France alors que justement non, elle n'est pas ouverte aux couple de femmes mais pas pour autant formellement interdite; et b) que notre enfant est né d'une PMA à l'étranger, qui parfois se transforme en "est né à l'étranger" - dommage mais classique chez les journalistes, hélas)

<http://www.leparisien.fr/midi-pyrenees/pma-refus-d-adoption-a-cahors-pour-un-couple-de-femmes-24-06-2015-4889323.php>

<http://www.rtl.fr/actu/societe-faits-divers/pma-le-tribunal-de-cahors-defie-la-cour-de-cassation-7778859804>

<http://france3-regions.francetvinfo.fr/midi-pyrenees/lot/cahors/cahors-le-tribunal-refuse-l-adoption-d-un-enfant-ne-par-procreation-medicalement-assistee-755337.html>

<http://www.respectmag.com/9544-pma-refus-dadoption-a-cahors-pour-un-couple-de-femmes>

<http://yagg.com/2015/06/24/pma-contre-lavis-de-la-cour-de-cassation-le-tribunal-de-cahors-refuse-une-demande-dadoption/>

<http://www.bfmtv.com/societe/pma-refus-d-adoption-a-cahors-pour-un-couple-de-femmes-897082.html>

<http://e-llico.com/article.htm?refus-dadoption-a-cahors-pour-un-couple-de-femmes&articleID=35150>

<http://medialot.fr/pma-refus-dadoption-par-le-tribunal-de-cahors-pour-cecile-et-emmanuelle/>

<https://www.stophomophobie.com/une-femme-peut-elle-adopter-lenfant-de-sa-compagne-si-celui-ci-a-ete-concu-grace-a-une-pma/>

L'affaire a aussi été mentionnée sur les ondes mercredi 24 juin dans certains journaux et flash info de France Info, France Inter, et en local sur radio Totem, à notre connaissance, peut-être davantage.

25 juin: Cécile fait la Une de la Dépêche du Midi: <http://www.ladepeche.fr/article/2015/06/25/2131364-elles-denoncent-un-jugement-partisan.html>

26 juin: Une mention de notre cas dans un article du Monde sur la PMA: http://www.lemonde.fr/acces-restreint/societe/article/2015/06/26/6d6b6898656b6bc593686568659e6b_4662263_3224.html (version intégrale sur demande)

27 juin: Cécile dans le 19-20 de France 3 Midi-Pyrénées: <http://france3-regions.francetvinfo.fr/midi-pyrenees/lot/cahors/la-justice-lotoise-refuse-l-adoption-un-couple-de-femmes-757739.html>

DOSSIER MEDIAS ET POLITIQUE - CAS DU REFUS D'ADOPTION POST AVIS COUR CASSATION AU TGI DE CAHORS (2015) CASSE PAR LA CA D'AGEN (2016), EMMANUELLE ET CECILE

2 juillet : Une mention de notre cas dans un article de l'Humanité sur la PMA: <http://www.humanite.fr/et-la-pma-pour-toutes-m-hollande-578555>

Voici ce qui a été fait, et porté à notre connaissance, auprès d'élus ou par des élus:

- Les parents de Cécile ont rencontré à Loches leur député Jean-Marie Beffara (PS) dès le jeudi 25 juin, qui a trouvé le jugement inadmissible et a indiqué que le dossier serait le lendemain sur le bureau de Christiane Taubira.
- Nous avons nous-mêmes rencontré notre députée à Cahors, Dominique Orliac (Radicaux de Gauche) vendredi 3 juillet, qui a indiqué elle aussi qu'elle ferait remonter notre cas au cabinet de la Garde des Sceaux et parlé d'une éventuelle question au gouvernement.
- Une sénatrice PS de Loire Atlantiques, Michelle Mercier, très engagée sur les questions de protection de l'enfance, s'est saisie de notre cas et a écrit une question au gouvernement, que vous trouverez en suivant ce lien: <http://www.michellemeunier.fr/suivez-le-fil-des-actualites/741>.
- Une députée PS du Tarn et Garonne, Valérie Rabault, a également été mise au courant le 24 juin par des adhérentes de l'APGL, à qui elle a indiqué qu'elle relancerait le cabinet de Mme Taubira sur le sujet.
- Les membres du bureau de l'APGL ont fait remonter le dossier au cabinet de Christiane Taubira et à Erwann Binet, rapporteur de la loi Taubira au Parlement

Nous avons créé une adresse mail, stop.refus.adoption@gmail.com et une page Facebook pour relayer les informations et articles sur notre cas: https://www.facebook.com/pages/STOP-Refus-Adoption-Homoparentale/1593695520896110?ref=aymt_homepage_panel

Epilogue : la Cour d'appel d'Agen casse la décision du TGI de Cahors et nous accorde l'adoption le 18 janvier 2016.

Médiatisation de la décision d'adoption en appel (18/01/2016):

http://www.liberation.fr/direct/element/adoption-apres-une-pma-la-justice-donne-finalement-raison-a-un-couple-de-lesbiennes_28886/

<https://www.apgl.fr/article/item/501-la-cour-d-appel-d-agen-a-statue-dans-l-interet-de-l-enfant>

<http://medialot.fr/justice-cecile-et-emmanuelle-vont-pouvoir-adopter/>

<http://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/lot/lot-la-justice-autorise-un-couple-d-homosexuelles-adopter-leur-enfant-concu-sous-pma-909351.html>

<http://www.ladepeche.fr/article/2016/01/21/2260105-l-adoption-de-leur-enfant-enfin-legale.html>

<http://www.sudouest.fr/2016/01/25/deux-mamans-reconnues-comme-tel-les-par-la-cour-d-appel-2252600-3603.php>